

Séance du 27 mars 2019  
Convocation du 22 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice: 15  
Nombre de conseillers présents : 11  
Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude PELLERIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Geneviève DELARUE, Magalie PAQUOTTE, Sophie COMTE, Nadia FERRANI-TABEUR, Pascal JABIN, Christian BEZEAUX, Alex SEGHERS, Yves LE MOULLAC, Stéphane PAPIN, Gérard KOWALCZYK

Pouvoirs : Gilles GAGLIARDI à Christian BEZEAUX, Béatrix VERHILLE à Jean-Claude PELLERIN, Emmanuelle DUCHAYNE-JAUBERT à Nadia FERRANI TABEUR, Rachel BLOND à Alex SEGHERS

Secrétaire de séance : Gérard KOWALCZYK

1/ Finances

- Subventions 2019

2/ Finances

- Crédits Scolaires 2019

3/ Travaux – Marché

- Rue Pasteur

4/ Oise Habitat

- Vente de patrimoine

5/ Utilisation de la Délégation de Compétence (L2122-22 du CGCT)

# 1/ Finances

→ Subventions 2019

DESIGNATION	2018	Propositions 2019
Subvention d'Equilibre		
AC DU CLERMONTOIS	2 233 €	2 233 €
ACPG-CATM (Anciens combattants)	176 €	176 €
AMICALE DES POMPIERS	209 €	209 €
CHEVEUX BLANCS	859 €	859 €
COMITE DES FETES	8 495 €	8 495 €
JUDO CLERMONTOIS	226 €	226 €
ECOLE DE FOOTBALL	500 €	500 €
ASFJ FOOTBALL	1 500 €	1 500 €
ASFJ GYMNASTIQUE	465 €	465 €
JARDINS FAMILIAUX	0 €	0 €
SAUVETEUR DE L'OISE	0 €	0 €
TENNIS DE TABLE	300 €	300 €
MOUVEMENT VIE LIBRE	556 €	0 €
SOCIETE DE CHASSE	0 €	0 €
DETENTE ET LOISIRS DES NACOTS	0 €	0 €
LA DANSE DES FUSEAUX	188 €	150 €
ASFJ TENNIS	0 €	0 €
MINI RCC	259 €	259 €
CH'TIOTS NACOTS	261 €	261 €
TAROT	0 €	0 €
BIEN VIVRE AU BEGUINAGE	300 €	200 €
RUGBY DU CLERMONTOIS	300 €	0 €
ASSOCIATION GENEALOGIQUE DE L'OISE		250 €
<b>Sous Total</b>	<b>16 827 €</b>	<b>16 083 €</b>
Subvention de Fonctionnement		
ASDAPA	150 €	0 €
COOP BERONNELLE	1 080 €	1 080 €
COOP ELEM TUILERIE	741 €	741 €
COOP MATER TUILERIE	1 239 €	1 239 €
PREVENTION ROUTIERE	195 €	0 €
Subvention Exceptionnelle Ecole de la Béronelle	0 €	800 €
<b>Sous Total</b>	<b>3 405 €</b>	<b>3 860 €</b>
<b>Total général subventions</b>	<b>20 232 €</b>	<b>19 943 €</b>
CCAS	8 000 €	8 000 €

- Monsieur Pascal JABIN pour le Comité des Fêtes
- Madame Magalie PAQUOTTE pour le Mini RCC
- Monsieur Christian BEZEAUX pour Bien Vivre au Béguinage et Détente et Loisirs des Nacots.
- Monsieur Alex SEGHERS (pouvoir de Rachel BLOND) pour les Ch'tiots Nacots de la Béronelle

Ne prennent pas part au vote pour l'attribution des subventions à ces associations en raison des fonctions qu'ils y occupent.

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'accorder aux Associations concernées ainsi qu'au CCAS, les subventions proposées par Monsieur le Maire.

Les subventions ne seront versées, qu'après étude des dossiers, sous réserve que les formulaires de demandes, dûment complétés soient parvenus en mairie et soient complets

## 2/ Finances

→ Crédits scolaires 2019

### CREDITS SCOLAIRES 2019

Attribution par élèves	2018	2019
Crédits scolaires élémentaires	65,30€	65,30€
Crédits scolaires pré-élémentaires	72,00€	72,00€

Dotation matériel par classe	2018	2019
	200,77€	100,00€

CREDITS SCOLAIRES	2018				2019			
	Elémentaire	Pré élémentaire	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Pré élémentaire	Primaire	Maternelle
	BERONELLE		TUILERIE		BERONELLE		TUILERIE	
Nombre de classes	2	1	4	3	2	1	4	3
Effectifs	49	28	99	70	40	25	97	65
Crédits scolaires (Attribution/élève x effectifs)	3 200 €	2 016 €	6 464 €	5 040 €	2 612 €	1 800 €	6 34 €	4 680 €
Dotation matériel (Dotation par classe x Nb de classes)	402 €	201 €	803 €	602 €	200 €	100 €	400 €	300 €
Total crédits scolaires (Crédits scolaires + Dotation matériel)	3 601 €	2 217 €	7 267 €	5 643 €	2 812 €	1 900 €	634 €	4 980 €
	5 818 €		12 910 €		4 712 €		11 714 €	
<b>Total</b>	<b>18 728 €</b>				<b>16 426 €</b>			

Le Conseil Municipal,

- **ADOPTE** les crédits scolaires 2019 conformément au tableau ci-dessus.

PV du Conseil Municipal du 27 mars 2019

### 3/ Travaux

→ Rue Pasteur

Monsieur Alex SEGHERS, Adjoint aux Finances, présente au Conseil Municipal, le dossier des travaux de la rue Pasteur :

<b>TRAVAUX RUE PASTEUR</b>			
<b>ESTIMATION DES TRAVAUX</b>	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
VRD	381 939,50 €	76 387,90 €	458 327,40 €
Espaces verts	21 486,50 €	4 297,30 €	25 783,80 €
Rémunération du Maître d'œuvre	20 574,73 €	4 114,95 €	24 689,67 €
<b>RESULTATS APPEL D'OFFRES 27 Février 2019</b>	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
VRD	350 949,53 €	70 189,91 €	421 139,44 €
Espaces verts	16 925,15 €	3 385,03 €	20 310,18 €
TOTAL	367 874,68 €	73 574,94 €	441 449,62 €
Rémunération du Maître d'œuvre	15 550,00 €	3 110,00 €	18 660,00 €
TOTAL	383 424,68 €	76 684,94 €	460 109,62 €
<b>Montant subvention du C<sup>o</sup>ll Départ<sup>al</sup>, (34% du HT)</b>	130 364,39 €		
	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
Somme restant à la charge de la commune	253 060,29 €	50 612,06 €	303 672,35 €
<b>Somme inscrite au BP 2018</b>			<b>280 000,00 €</b>
<b>Somme à inscrire au BP 2019</b>			<b>23 672,35 €</b>

Après avoir entendu les explications de Monsieur SEGHERS, le Conseil Municipal,

- **ACTE** l'ensemble de ces travaux
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP

Conformément à la réglementation, le marché sera signé par Monsieur le Maire qui à délégation du Conseil Municipal.

### 4/ Oise Habitat

→ Vente de patrimoine

Oise Habitat souhaite pouvoir vendre les maisons de la rue E.Renan et F.Dolto, aux locataires.

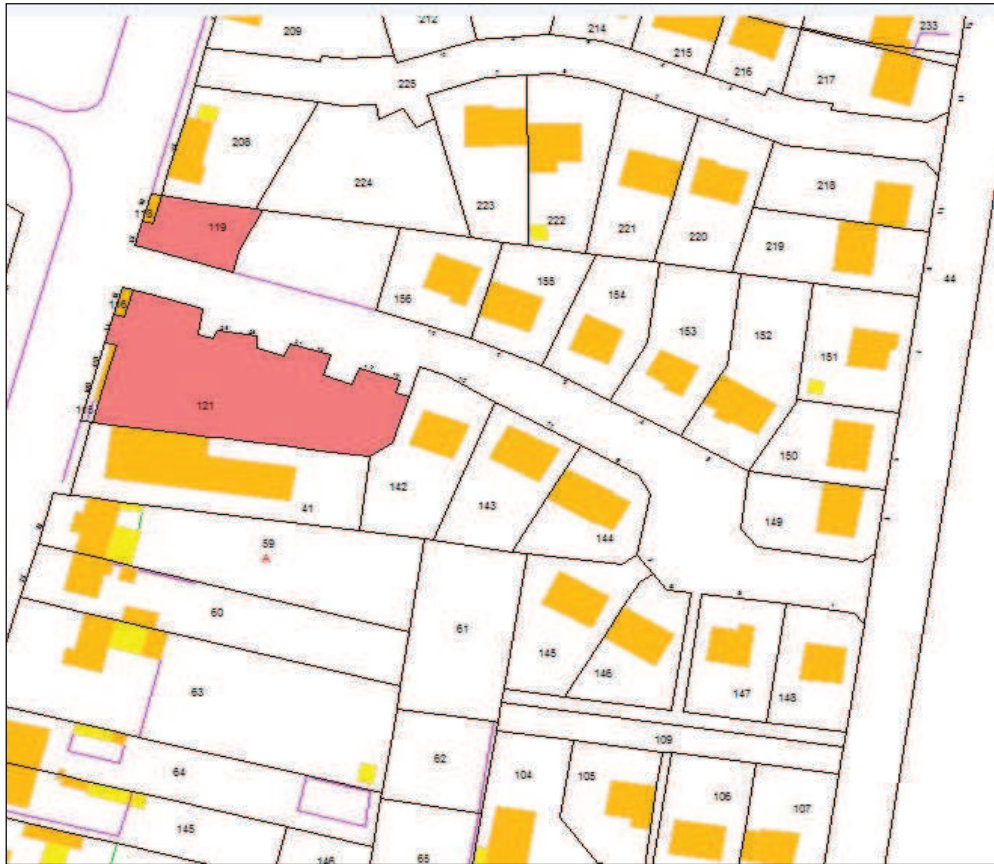
La Commune est propriétaire de l'ensemble des parcelles, la totalité de cette surface, leur a été donnée à bail emphytéotique (bail immobilier de très longue durée)

L'avis de principe du Conseil Municipal est nécessaire au préalable pour réaliser ces ventes.

Si le Conseil Municipal donne un avis favorable, la Commune devra céder l'ensemble des terrains à Oise Habitat.

Pour cela, une estimation du Service des Domaines sera nécessaire ainsi qu'une nouvelle délibération.

PV du Conseil Municipal du 27 mars 2019



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable à la vente de ces maisons et terrains.

## **5/ Utilisation de la Délégation de Compétence (L2122-22 du CGCT)**

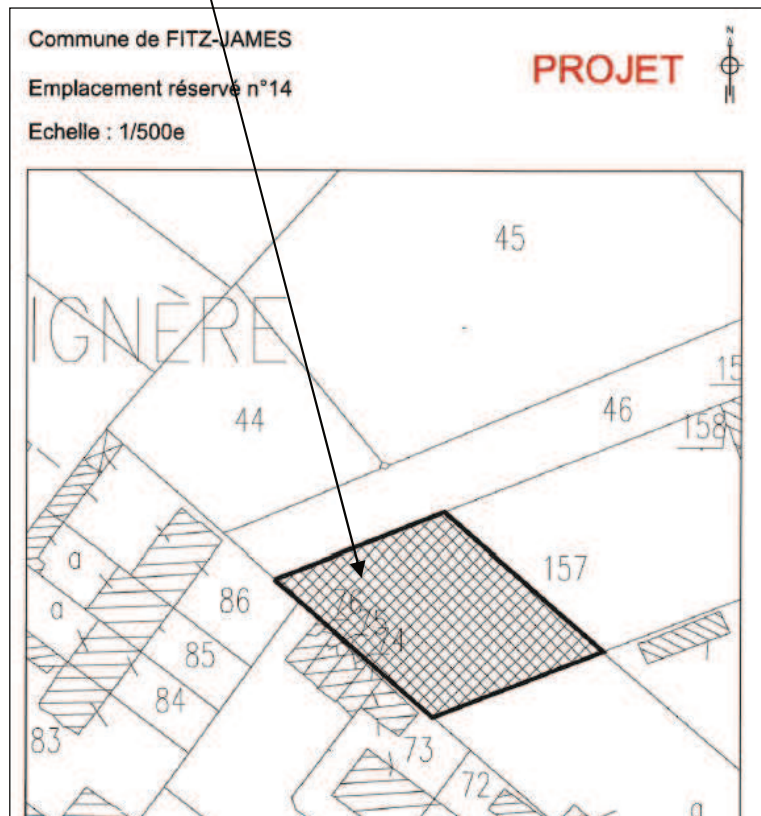
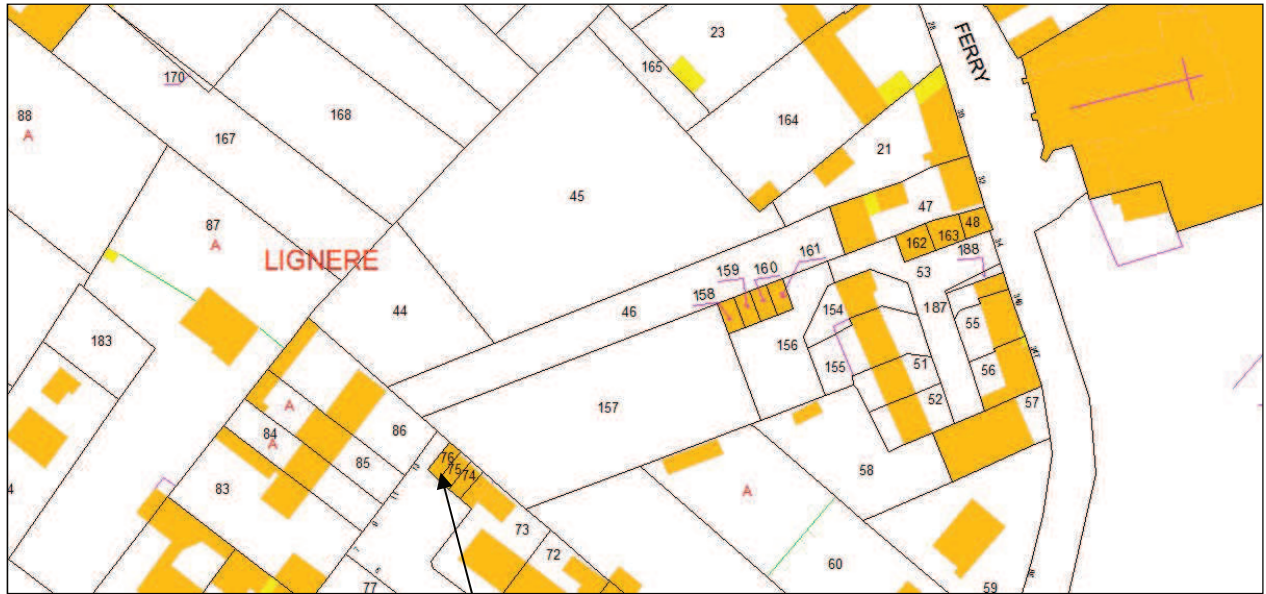
→ Droit de préemption

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a utilisé sa délégation pour exercer le droit de préemption.

Le PLU a instauré un espace réservé (n°14), pour réaliser une placette de retournement rue Albert Camus.

La Mairie a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) de Maître SAVARY, Notaire concernant la vente d'un garage au droit de cet emplacement réservé.

- Coût : 2 500€ + 1 000€ de frais d'agence
- Le droit de préemption a été exercé par une décision du Maire en date du 19 février 2019 (conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2014)



La séance levée à 20h30

PV du Conseil Municipal du 27 mars 2019

**1/ Finances**

**Subventions 2019**

**2/ Finances**

**Crédits Scolaires 2019**

**3/ Travaux – Marché**

**Rue Pasteur**

**4/ Oise Habitat**

**Vente de patrimoine**

**5/ Utilisation de la Délégation de Compétence (L2122-22 du CGCT)**

**Signature des présents pour les délibérations énumérées ci-dessous :**

Prénom	Nom	Emargement
Jean-Claude	PELLERIN	
Geneviève	DELARUE	
Alex	SEGHES	
Béatrix	VERHILLE	Excusée
Gérard	KOWALCZYK	
Nadia	FERRANI-TABEUR	
Christian	BEZEAUX	
Pascal	JABIN	
Magalie	PAQUOTTE	
Emmanuelle	DUCHAYNE-JAUBERT	Excusée
Yves	LE MOULLAC	
Rachel	BLOND	Excusée
Stéphane	PAPIN	
Sophie	COMTE	
Gilles	GAGLIARDI	Excusé